

Le Contrôleur de Gestion

Pourquoi un Contrôleur de Gestion ?

Le contrôleur de gestion réalise des budgets prévisionnels et élabore les outils nécessaires au suivi des résultats (tableaux de bord, indicateurs). Il participe à la définition des objectifs d'un service ou d'un département, à partir des éléments donnés par les services commerciaux. Il met ensuite au point un projet de plan avec les responsables opérationnels : niveau de production à atteindre, moyens financiers, humains et techniques à mettre en œuvre. Il peut aussi être amené à réaliser des études économiques et financières. C'est lui qui élabore ses outils, comme des tableaux de bord qui font apparaître l'ensemble des résultats de l'entreprise (production, activité commerciale, ...). Ces tableaux sont réalisés à partir de programmes de collecte et de traitement des informations comptables et financières.

Notre rôle :

Le SG CAP apporte cette fonction aussi bien aux artisans, TPE, PME et PMI et plus précisément, il :

- Contribue à l'élaboration des objectifs de l'entreprise
- Planifie les moyens financiers, humains et techniques à mettre en œuvre
- Réalise des études économiques et financières
- Elabore les outils nécessaires au suivi des résultats : tableau de bord, recueil des informations
- Exerce mensuellement, trimestriellement une surveillance des indicateurs de gestion mis en place pour évaluer l'activité de l'entreprise, et fournit les informations à la direction
- Compare et analyse les écarts entre les prévisions et les résultats
- Ajuste les prévisions en fonction des écarts constatés, et propose des actions pour corriger les écarts
- Reporte auprès de la direction générale par la rédaction de rapports de synthèse.

Comment Procéder ?

Le SG CAP remet une convention au Dirigeant. Ce document, signé et remis aux deux parties, récapitule la mission qui lui est confiée et fixe les modalités pratiques de son intervention, à savoir notamment, la mission précise, les moyens mis à disposition, le montant des **honoraires**.

Combien ça coûte ?

Les émoluments perçus par le SG CAP sont établis en fonction de la mission confiée et de la durée.